

# SYSTÈME UNIFIÉ DE REPORTING FINANCIER

## « CE PROJET EST UNE RÉVISION COMPLÈTE DES FORMATS DE REPORTING »



**Sylvia Ginguéné**

Responsable des relations avec les autorités de tutelle  
Crédit Agricole

Les banques devaient produire leurs premiers reporting au format Surfi pour l'arrêté des comptes du 30 juin 2010.

Le langage XBRL utilisé doit permettre de réutiliser les données valorisées à des fins de reporting interne et d'analyses de tout ordre.

Exemple du groupe Crédit Agricole, assisté par Scacchi & Associés.

### ■ Quels sont les changements induits par le nouveau dispositif de reporting réglementaire Surfi ?

S. G. Ce projet est de grande envergure puisqu'il intègre, outre une réforme BCE « classique » avec des nouvelles informations à véhiculer, une réforme du ratio de liquidité, une granularité parfois un peu différente de l'information existante, la nouvelle taxonomie, c'est-à-dire une révision complète par les autorités des formats de reporting, des protocoles de transmission et du support

qui accompagne les échanges entre les autorités et les établissements via notamment le portail One Gate (voir l'encadré).

P. A. Ce n'est pas la nouveauté du contenu des informations à remonter qui a fait la complexité du chantier (car pour l'essentiel, celui-ci est le même que celui du reporting Bafi existant), mais c'est la logique « base de données » du reporting qui est nouvelle. Les modifications les plus importantes portent, en effet, sur la forme, c'est-à-dire la manière de structurer les informations. Sur la mise en œuvre, c'est dans l'activité crédit où la nouveauté et la granularité des informations sont plus importantes qu'il a fallu apporter de nombreuses modifications dans les référentiels et les outils. La période récente d'instabilité financière justifie l'accroissement de la surveillance, mais ce projet n'est pas aisé à mettre en œuvre dans un délai aussi réduit.

### ■ Quels sont les délais de mise en œuvre auxquels il vous faut vous conformer ?

S. G. La première diffusion officielle du cahier des charges à tous les établissements (format des états et taxonomie) est intervenue le 31 décembre 2008, pour ainsi respecter l'exigence affirmée par les établissements de la place eux-mêmes de disposer d'un délai de mise en œuvre de 18 mois. Comme les premiers états Surfi sont au 30 juin 2010, nous sommes bien dans ces délais. Mais depuis 2008, les instructions sur les contenus ou de maquette ont été complétées à de nombreuses reprises, avec des précisions, réponses aux questions et modifications techniques de format reçues encore la semaine dernière. Cette instabilité a été difficile à intégrer. Ces évolutions ont été d'autant plus lourdes que notre réseau ne compte pas moins de 40 établissements travaillant sur 6 systèmes d'information différents (en comptant Crédit Agricole SA). Mais ce projet est également complexe dans sa mise en œuvre pour les services de l'Autorité de contrôle prudentiel et de la Banque de France, avec un contenu ou des délais trop ambitieux.



**Patrick Auteau**

Senior Manager  
Scacchi & Associés

**P.A.** Le cabinet Scacchi est intervenu en assistance au Crédit Agricole depuis février 2009, avec pour première tâche, la rédaction d'un cahier des charges réglementaire. Mais afin de prendre en compte les précisions communiquées au fur et à mesure par la Commission bancaire, nous avons dû revenir à plusieurs reprises sur ce cahier des charges. Certaines réponses restent d'ailleurs à préciser. C'est la difficulté de travailler, certes sur une période longue, mais sur un non-stabilisé.

#### ■ Comment avez-vous mené le projet Surfi au sein du groupe Crédit Agricole ?

**S.G.** Nous nous sommes très tôt impliqués dans le projet aux côtés des autres banques, de la FBF, l'Autorité de contrôle prudentiel et de la Banque de France, pour pouvoir en mesurer les impacts le plus précocement possible. La maîtrise d'ouvrage a été associée dès le départ, puis très vite la maîtrise d'œuvre et le service des achats, parce que nous avons rapidement compris que nous aurions besoin d'un outil informatique pour intégrer cette nouvelle exigence de protocoles de transmission et de taxonomie. Peu de métiers ont échappé au projet car, si majoritairement, il s'agit de données comptables et financières sur base individuelle ou consolidée, celles-ci sont issues des domaines métier (crédit, collecte, titres...), ce projet englobe aussi des données risques. Enfin, la direction de la déontologie est également partie prenante puisque, désormais, les déclarations sur le blanchiment des

« Sur la mise en œuvre, c'est dans l'activité crédit où la nouveauté et la granularité des informations sont plus importantes, qu'il a fallu apporter de nombreuses modifications dans les référentiels et dans les outils. »

capitaux font partie du dispositif déclaratif de transmission signée par voie électronique.

#### ■ Quels moyens techniques avez-vous dû mobiliser pour conduire cette réforme ?

**S.G.** Jusqu'à présent, compte tenu des particularités du groupe Crédit Agricole, nous élaborons notre reporting réglementaire Bafi grâce à une solution maison. Au regard de l'envergure du projet Surfi, nous avons voulu sécuriser le dispositif. Notre outil maison était capable de s'adapter aux nouvelles données ainsi qu'aux nouveaux états et contrôles ; nous avons donc préféré le garder pour produire les états réglementaires, mais nous avons recouru à un outil du marché, à la fois pour produire quelques états un peu particuliers que notre système interne ne pouvait pas facilement intégrer dans ce délai, mais aussi et surtout pour convertir les reporting en taxonomie XBRL et les transmettre aux autorités. Mais il est prévu qu'à

terme, ce nouvel outil « éditeur » se substitue progressivement à notre outil maison.

#### ■ Comment organiserez-vous cette migration à un progiciel de marché ?

**S.G.** La bascule se fera en deux temps : du fait de notre structure mutualiste, la collecte d'informations est décentralisée, alors que les déclarations sont centralisées. Comme évoqué ci-dessus, nous utilisons deux outils maison : l'un est déployé localement dans nos caisses régionales pour collecter et contrôler l'information ; le second sert à réceptionner ces collectes locales, à les mettre en forme, puis à les transmettre au superviseur selon le niveau d'exigence requis et à faire un certain nombre de reporting spécifiques au groupe. Nous travaillerons probablement dans un premier temps sur le passage de notre outil maison central vers notre nouvel outil éditeur et, dans un deuxième temps, nous nous attacherons à basculer les fonctionnalités de notre outil maison

#### GLOSSAIRE

■ **Bafi** : Base de données des agents financiers. Bafi est un système de collecte d'informations que les établissements de crédit doivent transmettre pour les besoins du contrôle prudentiel ou l'élaboration des statistiques monétaires.

■ **COREP** : Common Reporting. Format commun de reporting prudentiel harmonisé au niveau européen.

■ **FINREP** : Financial Reporting. Format commun de reporting

comptable harmonisé au niveau européen.

■ **One Gate** : Organisation nouvelle des échanges via un guichet d'alimentation et de transferts vers l'extérieur, portail d'échange unique entre l'Autorité de contrôle prudentiel et les agents financiers

■ **Surfi** : Système unifié de reporting financier. Surfi est fondé sur une logique de transmission centrée sur les données plutôt qu'une logique

de transmission d'états de reporting. Il se fonde sur une taxonomie construite dans le langage XBRL.

■ **Taxonomie** : dictionnaires de données.

■ **XBRL** : Extensible Business Reporting Language. Langage de reporting libre de droits basé sur la standard XML, créé fin 1990 par des professionnels de l'audit.

local. Il nous faudra probablement trois, voire quatre ans, pour finaliser cette transition.

#### ■ Comment s'est déroulée la bascule des états Bafi vers Surfî ?

S.G. Notre applicatif interne réglementaire a assuré environ 80 % de la production de reporting pour l'arrêté du 30 juin 2010, même si ces derniers ont transité par le progiciel de marché pour être convertis au langage XBRL. De plus, pour sécuriser notre arrêté du mois de juin et éviter de cumuler l'arrêté Surfî avec d'autres états semestriels, nous avons déjà basculé tous nos programmes à Surfî sur l'arrêté du mois de mai tout en restant sur des référentiels Bafi, mais tous nos programmes ont été mis en production au mois de mai. Nous avons ainsi pu conforter certains points avant l'arrêté du mois de juin. En outre, dès l'arrêté du mois de mai, nous avons mis au point un suivi quotidien avec nos 40 établissements sur l'avancement, le déroulé, les difficultés rencontrées et ainsi mieux nous préparer à l'arrêté suivant. La coordination a très bien fonctionné. Ce dispositif est bien sûr maintenu pour le démarrage Surfî de juin.

#### ■ L'ouverture de la plateforme One Gate a-t-elle contribué à faciliter ce passage à Surfî ?

S.G. La plateforme One Gate devrait nous permettre de suivre la transmission des états listés au regard de notre assujettissement et les délais de remise associés. Cela nous servira aussi à confirmer la bonne réception par les autorités de ces états, à sui-

**“ L'objectif est que les établissements de crédit intègrent le plus en amont possible dans leur SI ces données au format XBRL, pour pouvoir les utiliser, bien entendu pour Surfî, mais aussi pour leur reporting interne. ”**

vre les contrôles non satisfaits ou les demandes supplémentaires sur ces données. Il reste à éprouver si la plateforme est adaptée, en terme d'accès et de navigation, à un multi-remettant comme notre groupe qui gère la production centralisée pour 40 établissements.

Par ailleurs, un site *e-surfî* a été ouvert par l'ACP qui diffuse toute l'information nécessaire actualisée sur Surfî.

#### ■ Le régulateur a présenté le projet comme un moyen d'alléger les reporting : élimination des doublons, utilisation d'un langage unique, etc. Quels avantages présente ce projet pour votre groupe ?

S.G. Cette réforme apportera des allègements pour les petits établissements, ce qui est normal. Pour les grands établissements, je ne parlerai pas d'allègement mais uniquement de rationalisation. En effet, le volume des informations transmises est en très net accroissement et l'arrêté semestriel de juin va d'ailleurs constituer une mise à l'épreuve des systèmes et bases de données, y compris chez le régulateur

P. A. La nouveauté de la taxonomie XBRL est de permettre de réutiliser les données valorisées à des fins de reporting et d'analyse de tout ordre. Aujourd'hui, ce passage à la taxonomie est plus vécu comme une contrainte parce que son seul usage est limité au reporting réglementaire. L'objectif est que les établissements de crédit intègrent le plus en amont possible dans leur système d'information ces données au format XBRL, pour pouvoir les utiliser, bien entendu pour Surfî, mais aussi pour leur reporting interne voir même l'ensemble de leur communication financière. Ainsi, cette taxonomie pourrait servir à des fins de pilotage interne et de surveillance des établissements.

#### ■ Cette conversion générale des SI au langage XBRL y compris dans les reporting internes, est-elle à l'ordre du jour dans le groupe Crédit agricole ?

S.G. Ce sont des perspectives envisageables, mais nous n'avons pas encore apprécié ce sujet. Nous découvrirons aujourd'hui véritablement la taxonomie XBRL. Nous n'y avons pas vraiment été confrontés avec la production des deux nouveaux reporting Corep et FNREP : ceux-ci ont été produits dans un outil du marché avec application directe de la taxonomie aux données collectées par les établissements. Dans le cadre de Surfî, nous avons été amenés à mieux appréhender cette taxonomie, en comprendre les concepts et apprécier les potentialités. ■